

État des objets envoyés au district de Loches, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des objets envoyés au district de Loches, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 5-6;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31678_t1_0005_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dans une léthargie dont il ne pouvait être tiré que par l'effet de l'heureuse révolution qui vient de s'opérer et dont nous recueillons les doux fruits.

Déjà nous avons à votre disposition, Citoyens représentants, une caisse de 141 marcs 6 onces 4 gros et demi d'argenterie, y compris 8 marcs 3 onces un gros et demi trouvé dans la maison du contre-révolutionnaire Tourtier.

Nous avons aussi une bonne quantité de cuivre. Sitôt que la rentrée totale sera effectuée à notre dépôt, aussitôt nous nous conformerons, de point en point, aux dispositions de l'article 2 de votre décret du 13 frimaire par lequel vous avez sagement débarrassé les églises d'objets inutiles au culte, qui vont augmenter les ressources sans nombre de la République.

Comptez, Citoyens Représentants, sur le zèle et l'ardent patriotisme de notre administration : chacun de ses membres scellera de son sang au besoin la cause de la liberté; nous en réitérons le serment en vos mains et il n'est pas un de nous qui ne s'honore de mourir à son poste pour une si belle cause. »

ROURON (*agent nat.*), PANONCEUR, GODEVOY,
LANVRON, YVONNEAU, DURAND
[et une signature illisible].

g

[Le départ. des Ardennes, au présid. de la Conv.; Mézières, 21 pluv. II] (1)

« Encore 1784 marcs d'argent à défanatiser restant des instruments qui servaient dans notre département aux singeries de la secte hypocrite et mensongère de la bête ultramontaine. Tous ces instruments sont devenus inutiles à des peuples sur qui la raison a repris ses droits. 241 l. en numéraire et 2 croix dites de Saint Louis accompagnent cet envoi. S. et F. »

ASSOGNIER (*secrét. g^a*).

h

[Le distr. de Crépy à la Conv., 14 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Décadi dernier les bustes de Marat et Le Pelletier ont été inaugurés dans la salle de la Société populaire de cette commune, et son église dédiée à la raison seul culte qu'elle veut reconnaître. Cette cérémonie terminée par un brûlement de saints de bois, d'ornements d'église, de reliques, de tableaux religieux, d'émigrés et particulièrement de ceux de la famille de l'infâme Capet, s'est passée dans le plus grand ordre et au milieu des cris souvent répétés de Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive les Montagnards.

Le feu sacré apprit aux bons campagnards invités à y assister qu'il n'y avoit pas de danger à se défaire des Saints. Aussi, depuis ce temps, les voit-on venir en foule offrir à la patrie, les joujoux d'argent de la superstition dont nous

(1) C 291, pl. 926, p. 10. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 428; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.

(2) C 291, pl. 926, p. 4. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 428; J. Fr., n° 509; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.

envoyons à la Monnoye de Paris un échantillon de 350 marcs 4 onces 7 gros et demi.

Nous n'avons plus dans nos églises de cloches ni de cuivres. Bientôt nous n'y aurons plus d'argenterie, bientôt enfin, nous n'aurons plus de prêtres, et la raison seule sera dominante.

Il ne suffit pas d'offrir des métaux à la République, il faut aussi venir au secours de ses braves défenseurs. Les citoyennes de ce district ayant réuni au chef-lieu les charpies qu'elles avoient à leur disposition, nous venons d'en faire un envoi de 1100 livres aux hôpitaux militaires de Senlis.

Les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès, les sans culottes se disputent à qui en aura, et des petits lots estimés suivant le prix commun des lieux 30.177 l. ont été adjugés moyennant 54.300 l.

C'est en restant à votre poste, Citoyens Représentants, que vous avez sauvé la République, continuez à lancer vos foudres contre les malveillants, et vous la rendrez inébranlable. »

REBOURS, PORTEJOYE, THIRRIA, ROUSSEL.

i

[Le distr. de Loches à la Conv.; 20 pluv. II] (1)

« Nous t'adressons, Citoyen président, l'état de l'or, argent et matières précieuses sortis de l'arrondissement du district depuis la révolution. Tu verras que dans trois envois, dont le dernier est du 17 pluviôse, 1456 marcs d'argenterie et vermeil, 126 marcs de brûlés d'étoffes et de galons, 2 marcs d'or, 4 agates etc. ont été envoyés à la Trésorerie nationale.

Tu voudras bien dire à la Convention que nos temples sont dénués de toutes matières précieuses; que toutes les communes en ont fait l'offre à la patrie avec un patriotisme et un zèle vraiment dignes d'éloges. Puissent, nous ont-elles dit, ces métaux concourir à l'établissement de la République et à l'humiliation de tous nos ennemis. S. et F. »

POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*).

[Etat des objets envoyés au distr. de Loches, 18 pluv. II]

	marcs	on.	gr.
En déc. 1790, chargé à la Messagerie de cette commune une caisse d'argenterie à l'adresse du directeur de la Monnaie à Paris contenant	353	»	»
24 juillet 1791. Chargé à la Messagerie de cette commune à l'adresse du directeur général de la Monnaie à Paris, une caisse contenant en argenterie et matières étrangères	152	2	»
2 sept. 1792. Chargé à la Messagerie de cette ville à l'adresse du directeur général de la Monnaie à Paris, une caisse contenant en doré	38	6	»
en blanc	151	»	»

(1) C 291, pl. 926, p. 11, 12. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 427; J. Fr., n° 509; J. Sablier, n° 1141; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.

12 frimaire l'an II. Chargé à la Messagerie une caisse à l'adresse des commissaires à la Trésorerie nationale, contenant en argenterie	360	6	2
en or	1	7	6
3 agates provenant des ci-devant Chartreux du Liget dont 2 blanches et une verte.			
Une agate en gondole provenant du ci-devant chapitre de Lo- ches.			
Douze croix dites de St-Louis.			
17 pluviôse. Chargé une caisse à la Messagerie à l'adresse des citoyens commissaires de la Trésorerie nationale contenant			
1° argenterie et vermeil	400	3	»
2° brûlis d'étoffes et galons d'or y compris le sac	82	»	»
3° brûlis d'étoffes et galons d'ar- gent y compris le sac	44	»	»
4° galons d'argent et étoffe en or	1	6	»
5° argenterie, d'un curé déporté	»	4	»
6° argent de chez Le Soumone- tres, ci-devant évêque de Di- gne, émigré	»	1	»
7° or provenant de la croix dite de St-Louis du citoyen Gaugi	»	»	11/2
8° sac rempli de cendres de brûlis			

POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*).

j

[*La comm. de Rai et l'agent nat., à la Conv.; 6 pluv. II*] (1)

« Citoyens représentants,

Vous faites des efforts pour repousser l'ennemi commun; et nous aussi nous en faisons; vous versez votre sang aux différents postes où vous êtes appelés pour cimenter la liberté, et nous aussi, nous le versons pour seconder vos généreux efforts. Nos enfants volent à la défense de la patrie et nous nous travaillons à leur fournir l'armement et l'équipement nécessaires.

Le citoyen Vacher, notre ci-devant curé, a donné sa démission. Nous avons déposé à l'administration de notre district toute l'argenterie et la cuivrie de notre église, elle sera envoyée à la trésorerie nationale pour servir à foudroyer nos ennemis. Que tous les Français en fassent autant et bientôt vous aurez de quoi faire face à tous les tyrans de la terre. Nous allons transformer les bâtiments ci-devant presbytéraux en établissements publics pour l'instruction de nos enfants. Vous nous donnerez un instituteur républicain. Il chérira sa patrie, il aura des mœurs, il les instruira dans les maximes du républicanisme le plus pur. La paix et la tranquillité régnera dans nos hameaux. Nous serons éternel-

lement unis, nous vivrons libres ou nous mourrons en défendant une si belle cause ».

DUVAL (*secrét.*), MARAIS (*maire*), THIBOUS (*agent nat. provisoire*), CHAUVIN (*off. mun.*), P. MENEL, R.J.B. VILLEFLOSE [26 autres signatures et 2 croix].

k

Le conseil général de la commune de Castel-Sarrasin annonce que cette commune vient d'offrir à la patrie 242 marcs d'argenterie provenant de son église qui est actuellement dédiée à la Raison, et que les citoyens ont aussi fait un grand nombre de dons en argent, souliers, habits, linge, charpie et autres objets. Il demande que le nom de cette commune soit changé en celui de *Mont-Sarrasin* (1).

l

[*La comm. du Val à la Conv.; 4 pluv. II*] (2)

« Citoyens représentants,

Notre commune qui ambitionne depuis longtemps la gloire de coopérer au salut de la patrie a délibéré dans sa séance du conseil général du 29 nivôse, où les membres du comité de surveillance et le juge de paix y ont adhéré, ainsi que la société populaire dans sa séance du 30, de profiter du premier moment où le flambeau de la raison a commencé à nous éclairer, de faire une offrande de l'argenterie, croix et chandeliers de notre église paroissiale.

En conséquence, elle a déposé entre les mains du district dont vous trouverez ci-joint le récépissé, ainsi que l'adresse. Cette première offrande sera bientôt suivie d'une seconde, car la raison reçoit de jour en jour des nouveaux hommages. Le citoyen Honoré Pellegrin, notre ci-devant curé, véritable républicain, a remis ses lettres de prêtrise au citoyen Barras, représentant du peuple. Philippe Martin vicaire de la paroisse fit son abdication sur le registre de notre commune le 21 nivôse, que nous faisons passer au comité d'instruction publique, il nous reste plus qu'un prêtre et bientôt il se dépouillera du charlatanisme, de la superstition.

Nous vous demandons, Législateurs que notre église paroissiale soit convertie en société populaire comme étant l'école de la véritable sagesse. Tenez constamment à l'ordre du jour, l'épouvante et la terreur, deux puissants leviers dans une République et vous serez proclamés les sauveurs de la patrie. S. et F. ».

BRUNACHE (*off. mun.*), ROUMIEU (*maire*), L. BRUNACHE (*présid.*), PAULO (*off. mun.*).

[*Extrait des délibérations de la comm., 29 niv. II*]

Le maire président a dit que cette commune ayant joui jusques à ce jour des bienfaits de la Révolution, sans avoir encore félicité la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et surtout avoir protesté de son attachement invio-

(1) Bⁱⁿ, 26 pluv.; *J. Fr.*, n° 509; *J. Sablier*, n° 1141; *Audit. nat.*, n° 510; *M.U.*, XXXVI, 441.

(2) C 291, pl. 926, p. 17, 18, 19. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^l); *J. Sablier*, n° 1141.

(1) C 291, pl. 926, p. 16. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^l).